

LES CHEMINS DE LA MEMOIRE 2018

Programme et symboles



PROGRAMME DU VENDREDI 18 MAI 2016

8h-9h Départ des classes des écoles

et arrivée devant les écoles des villages référents **VILLARD, BOGEVE, HABERE LULLIN**

9h Accueil par les USEPIENS, présentation des Accompagnateurs en montagne et des ambassadeurs de l'USEP, rappel des consignes

9h15 Départ des classes, une (classe A) encadrée par l'enseignant et l'Accompagnateur en Montagne qui développe un questionnement sur ce qui entoure la classe, et l'autre derrière encadrée par l'enseignant et l'ambassadeur de l'USEP muni du dossier pédagogique (classe B) et qui engage les élèves sur la notion historique.

9h15-10h40 classe B lecture du conte goûter randonnée première partie du chemin

10h40 l'Accompagnateur en Montagne prend la classe B. La classe A prend son goûter et écoute le conte

10h40-12H randonnée deuxième partie du chemin

12h : arrivée des classes

Symbole 1 : les cordes de la fraternité : les élèves vont attacher leur corde aux arbres de la Liberté

12h15-13h Repas

13h -13h 45 Atelier pour les classes paires et pour les classes impaires Accompagnateurs en montagne

14h-14h 45 on inverse

15h : rassemblement des classes auprès des plots à leur nom (écharpe blanche à la manière de Jean Moulin). Répartition sur l'espace de danse

15h15 : Ouverture par la présidente de l'USEP ou son représentant et monsieur le Conseiller Général ou monsieur le Maire de Bogève

15h20 : Danse des élèves en l'honneur de la Résistance et pour la Libération retrouvée

-danse sur la musique du chant des Partisans français

-danse de la Libération (Fleur de Paris)

15h30 : en musique : Rassemblement des élèves autour du cairn

15h35 : Commémoration officielle : Les porte-drapeaux, les anciens combattants et les officiels sont au pied du cairn.

Le chef du protocole conduit la cérémonie

Appel du 18 juin Sonnerie au mort

Dépôt de gerbe (avec 2 élèves)

Protocole des drapeaux par les anciens combattants

La Marseillaise en musique par l'orchestre et chantée par les élèves

Le chant des Partisans en musique

Message

Chant des Allobroges par l'orchestre et les élèves

Message

Chaque classe représentée par 2 élèves et Monsieur le maire du village dépose une rose au pied du cairn offerte par l'ANACR

Fin de la cérémonie officielle

Mot de clôture

Musique « Fleur de Paris »

16h : fin de la commémoration et verre de l'amitié.

16h05 : Rassemblement des élèves et montée dans les bus

16h10 : départ des bus

LES SYMBOLES DES SENTIERS DE LA MEMOIRE

1→ **les cordes de la fraternité** : les messages écrits par les élèves sur des morceaux de tissus à la manière des cordes de prières du Népal sont suspendues aux cordes et attachées aux arbres.

2→ **les messages lus** : Exemple « Je ne trahirai pas » de Marianne Cohn

3 et 4-->**le patrimoine culturel** : les chants et danses de la Liberté

ENCADREMENT ET SECURITE

<http://www.ac-grenoble.fr/sortiesco/spip/spip.php?article49>

1er cas : La balade en milieu naturel

Durée de marche de la sortie : ne doit pas excéder 3 heures de marche aller-retour

Dénivelé positif max :

- ▶ Cycle 1 : 150 m-300 m
- ▶ Cycle 2 : 200 m-400 m
- ▶ Cycle 3 : 300 m-500 m

Lieu de déroulement de la pratique : Sur chemin et sentier balisé, non enneigé, facile, sans passage délicat ni caractère technique excluant tout accident de terrain important. La sortie est considérée alors comme une simple sortie scolaire, ne nécessitant pas l'intervention de personnes qualifiées ou bénévoles agréés. Les personnes requises pour l'accompagnement, en nombre suffisant (cf taux d'encadrement ci-dessous), doivent être autorisées par le directeur d'école.

Taux d'encadrement lors d'une sortie occasionnelle sans nuitée :

- En élémentaire : 2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif. Au-delà de 30 enfants, un adulte supplémentaire pour 15.

Sur Plaine Joux, les classes randonnent sur une demi-journée < à 3heures et le dénivelée parcouru ne dépasse pas 500metres. Il n'y a donc pas nécessité de parents agréés randonnée. L'USEP met à disposition de chaque classe un adulte » Ami de l'école »

Le taux d'encadrement est donc respecté avec le maître de la classe et l'Ami de l'école proposé par l'USEP.

Il appartiendra à chaque enseignant de s'entourer de parents supplémentaires s'il le désire pour un plus grand confort.

TACHES DES ENSEIGNANTS

-participer à la reconnaissance des sentiers le mercredi 25 avril 2018

-aider les élèves à se mettre en projet

-apporter les connaissances et les savoirs nécessaires pour comprendre l'engagement des hommes et femmes de la Résistance

-faire connaître les **événements historiques de Plaine- Joux**

<http://lemansaleve.usep74.org/spip.php?rubrique86>

-apprendre les chants et danses de la manifestation

<http://lemansaleve.usep74.org/spip.php?article563>

-construire la corde de la Fraternité

<http://lemansaleve.usep74.org/spip.php?article521>

-Proposer à la classe une entrée littérature avec la valise pédagogique « Comprendre la guerre pour bâtir la paix ». Pour la réserver s'adresser aux conseiller pédagogiques de circonscription.

-Inviter dans sa classe un témoin de la Résistance. S'adresser à l'ANACR ; Son président :

thierry.loron@gmail.com ou gilda.metraldufourd@gmail.com

- Eventuellement-inviter un parent pour accompagner la classe pour la rencontre
- Informer les familles et avoir leur autorisation de sortie, demander les vêtements adaptés, le pique-nique, la boisson, le goûter, le sac à dos, lunettes et chapeau
- revenir sur le dossier des élèves après la manifestation
- utiliser le kit de Yann Arthus Bertrand de l'école après la sortie pour traiter les enjeux de la biodiversité

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.annemasse2/spip.php?rubrique203>

Randonner sur les sentiers...pour quels apprentissages ?

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.annemasse2/spip.php?article458>

- Faire une demande d'aide financière auprès de l'USEP